



## Travail de 4 à 5 mois à temps plein

Par **Reus**, le **31/10/2012** à **14:03**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger muni d'une carte de séjour mention "étudiant", j'aimerais travailler à temps plein sur la période février - juin car mon semestre est déjà validé. La loi autorise l'étudiant à travailler 964 heures sur l'année soit 60% du temps plein, mais ce ratio est-il aussi valable sur le temps hebdomadaire autorisé. Y'a-t-il donc un moyen pour moi de travailler 3 mois en CDD à temps plein sachant que je ne dépasserai pas les 964 heures autorisée ?  
Merci beaucoup pour votre aide.

Par **AlexanderVas95**, le **31/10/2012** à **20:58**

Bonjour,

Par rapport au temps plein ce n'est pas seulement lors de vacance scolaire que cela prend effet?